



CALAMNAT : MAÎTRISER L'OUTIL INFORMATIQUE

Éléments de contexte :

Le dispositif a connu des évolutions réglementaires importantes depuis 2009, et un nouveau décret est sorti le 25/11/2016.
En parallèle les gestionnaires du dispositif voient leurs missions évoluer et doivent mettre à jour leurs connaissances réglementaires.

Objectifs :

Maîtriser l'usage du logiciel CALAMNAT dans le cadre de la mise en oeuvre d'une procédure calamité agricole.

Public concerné :

Gestionnaires "Calamités agricoles".

Pré-requis : connaître la procédure des calamités agricoles ou avoir participé au stage "Réglementation Calamités Agricoles" .

Contenu proposé :

La formation abordera les 4 modules de l'application CALAMNAT (CALAMNAT Agent, CALAMNAT Usager, CALAMNAT Suivi et CALAMNAT Webmin) et le module CALAMNAT Reprise Agent de l'application CALAMNAT Reprise
Les 4 modules n'intègrent pas tous des exercices. Des travaux pratiques seront réalisés individuellement tout au long de la formation.
Les manipulations se feront sur une base école (habilitation non nécessaire).

Intervenants :

Formateurs interne MAA

Durée :

4 jours

Nombre de participants maximum :

15 participants

Responsable pédagogique :

Nathalie ESTEBANEZ, Responsable pédagogique. Tel 04 72 28 93 15.
Mail nathalie.estebanez@agriculture.gouv.fr

Responsable administratif :

Martine FLUET, Gestionnaire administratif. Tel 04 72 28 93 12.
Mail martine.fluet@agriculture.gouv.fr

Information :

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>
Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr
Mail : formco.infoma@agriculture.gouv.fr

Frais d'inscription :

484€ - Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA (y compris établissements publics locaux d'enseignement agricole, enseignement supérieur et opérateurs), du MTE (y compris établissements publics rattachés) et des autres ministères

Code RenoiRH formation :

NINAGE0012